



AVIS PUBLIC

AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ (MRC) D'ABITIBI-OUEST

PROMULGATION DU RÈGLEMENT N° 01-2025

La population est avisée que le règlement suivant a été adopté par le conseil de la MRC d'Abitibi-Ouest, le 29 janvier 2025 :

Règlement n° 01-2025 modifiant le Règlement relatif au Fonds de mise en valeur des lots intramunicipaux de la MRC d'Abitibi-Ouest

Ce règlement a pour objet de modifier certains éléments du Règlement 12-1995 relatif au Fonds de mise en valeur des lots intramunicipaux de la MRC d'Abitibi-Ouest.

Ce règlement est disponible au bureau de la MRC d'Abitibi Ouest, situé au 11, 5^e Avenue Est à La Sarre, aux jours et heures d'ouverture du bureau, et sur le site Internet de la MRC, où toutes les personnes intéressées peuvent en prendre connaissance.

Ce règlement entre en vigueur le jour de la publication du présent avis.

DONNÉ A LA SARRE
Ce 30 janvier 2025

Normand Lagrange
Greffier-trésorier
Directeur général